



Mémoire présenté à la Commission sur l'école francophone du Nouveau-Brunswick

par

l'Association des enseignantes et des enseignants
francophones du Nouveau-Brunswick



Octobre 2008

**Mémoire présenté
dans le cadre de la consultation
publique sur l'école francophone
du Nouveau-Brunswick**

par

**l'Association des enseignantes
et des enseignants francophones
du Nouveau-Brunswick**



Coordination

Louise Landry
Marcel Larocque

Rédaction

Liliane Vincent

Révision

Bureau de direction de l'AEFNB

Graphisme

Linda Raiche,
conception et infographie

Supervision de l'édition

Louise Landry
Marcel Larocque

Impression

Imprimerie A. Dupuis Printing



**L'Association des enseignantes et des enseignants
francophones du Nouveau-Brunswick**

650, rue Montgomery
C.P. 712, Fredericton (N.-B.) E3B 5B4
Canada



Table des matières

Introduction	4
1^{re} partie : La mission de l'école francophone du Nouveau-Brunswick	5
2^e partie : Le contexte minoritaire et ses répercussions sur les premiers apprentissages	6
3^e partie : Les particularités du milieu scolaire francophone	10
4^e partie : Les effets du milieu minoritaire sur le personnel enseignant	14
Conclusion	20



Introduction

« L'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et selon leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle. »¹

L'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), porte-parole de quelque 2 400 membres de la profession enseignante oeuvrant dans les écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, adopte comme fondement d'une authentique dualité linguistique ce principe reconnu par la Cour suprême du Canada. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement est tenu par la loi provinciale d'assurer « la protection de l'égalité de statut et de l'égalité des droits et privilèges des deux communautés linguistiques officielles »². Aux termes de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ces droits comprennent notamment « le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. »³ Dans cette optique, l'AEFNB s'emploie à défendre le droit de chaque individu à des chances égales de se réaliser au moyen d'une éducation de qualité. Pour une communauté en contexte minoritaire, l'éducation est sans conteste « la pierre angulaire »⁴ de son développement sur les plans linguistique, culturel, identitaire et économique.

L'AEFNB félicite donc le ministre de l'Éducation d'avoir entrepris cette consultation opportune sur les défis particuliers du secteur éducatif en vue de réaliser le projet de société qu'il s'est donné, soit construire pour notre province *le meilleur système d'éducation au Canada*. Nous remercions la Commission de l'occasion de vous faire part de notre vision construite à la lumière du vécu quotidien des enseignants et enseignantes, de recherches pertinentes, et de collaborations avec des partenaires provinciaux et nationaux.

En tant qu'organisation professionnelle de l'enseignement, dans ce mémoire l'AEFNB traitera surtout des réalités auxquelles sont confrontés ses membres au jour le jour dans les salles de classe aux niveaux primaire et secondaire. Toutefois, ces mêmes réalités nous obligent à élargir la portée de nos observations en raison d'un fait incontournable : l'éducation s'inscrit dans un continuum d'apprentissage. Les expériences qui précèdent l'entrée à l'école et celles qui s'offrent après les études secondaires ont un effet déterminant sur non seulement la capacité mais aussi le désir d'apprendre et de s'épanouir en français.

Notre mémoire reflète la conviction que l'apprentissage de nos enfants francophones constitue un ensemble de pièces imbriquées. La faiblesse ou l'absence d'un élément compromet l'intégrité du tout. De notre analyse découlent des pistes d'action avancées du point de vue qui concerne l'AEFNB directement de par la nature de l'activité de ses membres, soit la réussite de l'apprentissage de l'enfant tout au long de son cheminement scolaire. En dépit des acquis appréciables, les défis demeurent considérables et exigent des efforts concertés sur de multiples fronts.

¹ *Arsenault-Cameron c. L'Île-du-Prince-Édouard*, [2000] 1 R.C.S. 3, 2000 CSC 1, par. 31.

² *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, 1981, refondue 1998 [<http://www.gnb.ca/acts/lois/o-01-1.htm>]

³ *Charte canadienne des droits et libertés*, article 16.1, 1982.

⁴ Landry R. et Rousselle S., *Éducation et droits collectifs. Au-delà de l'article 23 de la Charte*. Les Éditions de la Francophonie, Moncton, 2003, p 79.



1

1^{re} PARTIE : LA MISSION DE L'ÉCOLE FRANCOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, comme dans les autres provinces qui comptent des communautés de langue française en contexte minoritaire, la mission de l'école francophone diffère de celle de l'école au service de la majorité anglophone. Patrimoine canadien décrit ainsi cette différence :

« L'objectif premier de tout système scolaire est de fournir les expériences d'apprentissage de base nécessaires au développement social, affectif et intellectuel de l'élève. Les écoles pour les groupes linguistiques minoritaires ont un objectif supplémentaire : le maintien et, dans certains cas, le perfectionnement des compétences en français ainsi que le développement du patrimoine et de la culture de ces groupes.⁵ »

L'environnement socioculturel dans lequel cette mission doit s'accomplir ajoute à sa complexité. Le seul fait d'être en situation minoritaire signifie être constamment dans un rapport de force avec la langue et la culture majoritaires qui ont un pouvoir d'attraction puissant en raison de leur omniprésence et du prestige social en découlant. De plus, la mondialisation a propulsé la langue anglaise à un niveau de domination inégalé dans tous les médias. Or, l'école en contexte minoritaire se voit assigner un rôle de promotion de la langue et de la culture dans un contexte qui ne le favorise nullement. Les familles n'échappent pas à ces influences assimilatrices, si bien qu'un nombre considérable de parents

inscrivent leurs enfants à l'école francophone sans avoir pu fournir à ceux-ci des expériences linguistiques et culturelles pour les y préparer. Dans ces cas, l'école constitue le premier et l'unique milieu de francisation. Il n'est donc pas surprenant que l'on définisse depuis longtemps l'école de la minorité comme « le pivot de la survivance et un balancier compensateur de l'effet du milieu ». ⁶

Ce constat a amené le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à reconnaître que les objectifs de l'éducation de langue française dépassent nettement ceux assignés dans un milieu majoritaire.⁷ Dans son *Rapport analytique des résultats pancanadiens des élèves francophones en milieu minoritaire au Programme d'indicateurs du rendement scolaire*, il souligne l'importance d'agir pour répondre aux besoins qui se dessinent clairement.

Cette mission transcende même la reproduction linguistique et culturelle : « Il semble falloir également conscientiser les membres de la communauté francophone afin qu'ils choisissent de s'affirmer, de combattre les injustices et de s'affranchir du complexe minoritaire. »⁸ Voilà qui s'ajoute au rôle de l'école francophone en milieu minoritaire si elle doit « encourager les savoir-devenir nécessaires à la préparation des gens qui bâtiront la communauté »⁹.

Les définitions de la mission de l'école francophone issues de milieux tant gouvernementaux que scolaires sont nombreuses et convergent de manière à établir une différence nette par rapport à l'école de la majorité anglophone. Diverses caractéristiques de notre francophonie ont des répercussions chargées de défis pour le secteur éducatif.

⁵ Patrimoine canadien – *L'instruction en français au Canada – caractéristiques et objectifs*, Programmes d'appui aux langues officielles, Ottawa, 2000, p.1.

⁶ Bernard, R. « *Le bilinguisme et l'école minoritaire* », *Éducation et francophonie*, vol. 10, novembre 1992, p.45-46.

⁷ Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC), *La francisation : pour un état des lieux*. Document préparé pour le Projet pancanadien de français langue première, 2002, p. 6.

⁸ Cormier, M. *Finalités justes ou attentes démesurées? Le débat autour de l'école en milieu minoritaire*. *Francophonies d'Amérique*, 17, 2004, p. 61.

⁹ Landry, R. et Allard, R., « *L'éducation dans la francophonie minoritaire* » dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, sous la direction de Joseph Yvon Thériault, Éditions d'Acadie, Moncton, 1999, p. 416.



2

2^e PARTIE : LE CONTEXTE MINORITAIRE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES PREMIERS APPRENTISSAGES

Si nous suivons le parcours de l'enfant, force est de tourner notre attention tout d'abord là où il ou elle vit ses premières expériences, soit au foyer, auprès de ses parents. Voici un tableau sommaire des principaux défis que nous discernons.

2.1 Le non-exercice du droit à l'éducation de langue française

Tous les parents ayant droit à une éducation de langue française pour leurs enfants en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ne choisissent pas nécessairement l'école francophone. Certains ignorent leur droit, tandis que d'autres décident de ne pas l'exercer, optant plutôt pour l'école anglophone. Quoi qu'il en soit, en 2006, 19 % des enfants admissibles à l'école primaire francophone se retrouvaient dans des écoles anglophones. Au niveau secondaire, ce chiffre monte à 22 %¹⁰. Il s'agit d'un recul inquiétant en une seule décennie : alors qu'en 1996 86,2 % des enfants d'ayants droit étaient inscrits dans des écoles francophones¹¹, en 2006 on n'en comptait que 80 %¹².

Défi : La vitalité de nos communautés francophones est affaiblie par la participation incomplète et décroissante des effectifs cibles au secteur éducatif francophone.

Pistes d'action :

- Le besoin s'impose d'entreprendre une campagne de sensibilisation à l'échelle de la province en ce qui concerne le droit constitutionnel à l'éducation de langue française. Une partie intégrante des messages transmis serait la valorisation de l'éducation de langue française et des avantages qu'elle procure, et la distinction à établir par rapport

aux programmes d'immersion. De plus, il importe de faire comprendre les conséquences à long terme de ne pas exercer ce droit, soit la perte de ce droit pour la descendance de ses enfants, entraînant l'assimilation d'un plus grand nombre et l'affaiblissement de la communauté francophone en général.

- Il faut recourir à une variété de moyens pour véhiculer ces messages, à savoir la radio et la télévision, Internet, imprimés (tels que dépliants et affiches), groupes de discussion et séances d'information.
- Tous les partenaires concernés devraient être mis à contribution et prendre part à la conception et la mise en oeuvre de la campagne, dont le gouvernement et en particulier le ministère de l'Éducation, les regroupements de parents, les services à la petite enfance, les districts scolaires, les écoles et le personnel scolaire, et les services d'accueil des immigrants et immigrantes.
- Chaque district scolaire devrait être mandaté pour élaborer un plan de recrutement adapté aux réalités de son territoire et pour le mettre en oeuvre avec l'appui financier du ministère de l'Éducation.

2.2 Le faible niveau d'alphabétisme des adultes

Une des variables largement reconnues comme ayant un effet important sur l'apprentissage des enfants est l'alphabétisme des parents. *L'Enquête internationale de 2003 sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* a mesuré quatre compétences sur une échelle à cinq niveaux, le niveau 1 étant le plus faible. Le niveau 3 est considéré comme le minimum nécessaire pour bien vivre dans notre société du savoir. Les statistiques sont préoccupantes :

- Au Nouveau-Brunswick, 66 % des adultes francophones se sont

¹⁰ Corbeil, J.P., Grenier C. et Lafrenière S., *Les minorités prennent la parole : résultats de l'enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*. Statistique Canada, Ottawa, 2007, p. 158-9. [<http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-548-XIF/91-548-XIF2007001.pdf>]

¹¹ Landry R. et Rousselle S., *op. cit.*, p. 73.

¹² Corbeil, J.P., Grenier C. et Lafrenière S., *op. cit.*, p. 158-9.



2

classés aux niveaux 1 et 2, soit au bas de l'échelle, comparés à 51 % des anglophones de la province.

- ❑ Chez les francophones de 65 ans et plus, 92 % se situent au-dessous du niveau 3 dans l'ensemble des communautés francophones du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba.
- ❑ Chez les personnes de 25 à 44 ans, le pourcentage sous le niveau 3 est de 45 %, comparativement à 26 % pour les anglophones du Canada. Soulignons qu'il s'agit du groupe d'âge où se situent les parents de jeunes enfants.
- ❑ Par surcroît, 60 % des adultes francophones de notre province ont déclaré ne jamais ou ne pratiquement jamais lire.


Il s'ensuit que bon nombre d'adultes ne saisissent pas pleinement l'importance de la lecture ou ne sont pas en mesure d'y exposer leurs jeunes enfants en bas âge, bien que la lecture soit la clé de tout apprentissage futur. Aussi seront-ils moins bien outillés pour accompagner activement leurs enfants dans leurs études et profiter des publications du ministère de l'Éducation, ainsi que des communications des garderies, écoles et autres. Ajoutons que les faibles niveaux d'alphabétisme se traduisent souvent par la pauvreté, l'isolement et la faible estime de soi, autant de facteurs qui se répercutent sur le cheminement des enfants, de même que sur les chances d'atteindre l'autosuffisance que vise le gouvernement.

Défi : Les faibles niveaux d'alphabétisme parmi une proportion aussi importante des adultes francophones ne peuvent que nuire à l'apprentissage important qui s'effectue au foyer chez les enfants en bas âge, ce qui rendra le cheminement scolaire de ceux-ci plus ardu.

Pistes d'action :

 **Besoin est de mettre en oeuvre un plan d'action vigoureux**

d'alphabétisation familiale pour francophones, axé sur l'accroissement des chances de succès scolaire des enfants et élaboré avec la collaboration de tous les intervenants clés. Ce plan de portée provinciale devrait mettre l'accent sur les moyens de créer au foyer une ambiance propice à l'éveil à l'écrit.

 L'investissement de ressources adéquates aux fins d'activités de sensibilisation, de formation d'agents et d'agentes d'alphabétisation, d'offre de services et de production de ressources est indispensable tant pour améliorer la qualité de vie des adultes concernés que pour ouvrir la voie de la réussite à tous les enfants, quel que soit leur milieu familial.

2.3 La langue et la culture pendant la petite enfance

- a) Les **tendances démographiques** modifient le profil linguistique des communautés francophones partout au Canada. Le recensement de 2001 révèle qu'à l'extérieur du Québec, 63 % des enfants de moins de 18 ans dont au moins un parent a le français comme langue maternelle vivent dans des foyers exogames (c.-à-d. les parents sont de groupes ethnolinguistiques différents). Parmi ces jeunes, 42 % seulement possèdent une connaissance du français. Et l'exogamie va en s'accroissant : plus les enfants sont jeunes, plus ils sont nombreux à avoir un des deux parents qui parlent une langue autre que le français.

Au Nouveau-Brunswick, environ le quart des enfants d'ayants droit, âgés de 0 à 17 ans, vivent dans des foyers exogames et 15,9 % dans des familles monoparentales. Si ces chiffres appellent notre attention, c'est en raison du taux de transmission de la langue française dans ces situations. Seulement 36,8 % des enfants de foyers exogames retiennent le français comme langue maternelle, comparés à 98,6 % des enfants de foyers à deux parents francophones et à 86,7 % des enfants de familles monoparentales.¹³

- b) Les **services d'accueil et d'éducation de la petite enfance**, en contribuant à mieux préparer les enfants à l'école, constituent une des principales réponses au problème de leur taux de

¹³ Landry, R. *Libérer le potentiel caché de l'exogamie – Profil démographique des enfants des ayants droit francophones*, Étude réalisée pour la Commission nationale des parents francophones, Institut canadien de recherches sur les minorités linguistiques, Université de Moncton, 2003, p. 29.



2

succès plus faible. Si l'on favorise chez eux une plus grande maîtrise de la langue et le développement de leur identité culturelle, ils seront davantage en mesure de bien profiter des apprentissages scolaires futurs. « L'éducation préscolaire apparaît comme un des moyens les plus susceptibles d'assurer une équivalence de leurs résultats scolaires avec la majorité. »¹⁴ Cette conclusion s'appuie sur une étude d'envergure réalisée pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) qui alliait recherche documentaire, réflexion théorique, analyse des pratiques sur le terrain et consultations des principaux intervenants et intervenantes, dont les parents. En effet, le titre du rapport est fort éloquent : *La petite enfance : Porte d'entrée à l'école de langue française*.

Les initiatives reliées à la petite enfance se sont multipliées dans notre province. Le Programme d'action communautaire, la mise en place d'un réseau de conseillers et conseillères en interventions préscolaires dans les districts scolaires et le Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit offrent des services essentiels. Néanmoins, des lacunes sont évidentes. Les districts affirment manquer de personnel d'intervention préscolaire pour mieux préparer les jeunes et guider les parents avant l'entrée à l'école. À titre d'exemple, le district 11, dont le territoire est étendu (de Miramichi à Cap-Pelé) ne compte que deux conseillères.

Les faits suivants sont lourds de conséquences pour nos enfants :

- ❑ Les services de garde de la petite enfance existants sont en grande majorité le résultat d'efforts du secteur privé.
- ❑ Ils sont insuffisants, mal connus des parents et vulnérables sur le plan financier.
- ❑ La population ne jouit d'aucun programme d'éducation préscolaire et de services de garde entièrement financés par le gouvernement provincial.
- ❑ L'absence d'une structure provinciale ministérielle

francophone vouée à la petite enfance, de même que le défaut de collaboration interministérielle, entrave la concertation et la coordination des efforts.

- ❑ Il existe une pénurie aiguë de spécialistes francophones tels orthophonistes et ergothérapeutes.
- ❑ Plus de la moitié des familles francophones habitent des régions rurales et sont fortement privées de tels services.
- ❑ Bien que le personnel travaillant dans les services de garde possède de plus en plus une formation dans ce domaine, il est mal préparé pour assumer le rôle si important de francisation et de construction identitaire.
- ❑ Des recherches nous manquent pour connaître à fond l'état des services au niveau de la province et les besoins à cet égard.

Défi : Les tendances démographiques et les lacunes considérables au tableau des services à la petite enfance francophone empêchent le recrutement maximal des effectifs cibles dans le secteur éducatif francophone et réduisent les possibilités d'intégration linguistique et culturelle des enfants qui sont inscrits à l'école francophone.

Pistes d'action :

- 📌 La mise sur pied d'une structure ministérielle francophone responsable de la petite enfance permettrait l'adoption d'une approche structurée, la réalisation de recherches pertinentes, une évaluation continue des besoins, une coordination soutenue des initiatives et une concertation accrue des partenaires.
- 📌 Des services à la petite enfance rattachés au milieu scolaire et financés par des fonds publics aideraient à attirer les enfants d'ayants droit à l'école, créeraient un sentiment d'appartenance à

¹⁴ Gilbert, A. *La petite enfance : Porte d'entrée à l'école de langue française*, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités en partenariat avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Ottawa, 2003, p. 27.



2

l'école et à la communauté et contribueraient ainsi à la vitalité de celle-ci.

- ✍ Une programmation-cadre provinciale pour les services à la petite enfance aiderait à promouvoir une vision commune et assurerait une plus grande égalité dans la qualité des services. Deux grands objectifs doivent la sous-tendre : « assurer à l'enfant l'acquisition d'une compétence communicative en français; et favoriser le développement chez l'enfant d'attitudes positives vis-à-vis de son appartenance ethnolinguistique, c'est-à-dire lui inculquer un sens de fierté et une estime de soi en tant que francophone. »¹⁵
- ✍ Il s'ensuit qu'une formation adéquate des intervenants et intervenantes auprès de la petite enfance s'impose compte tenu de l'importance de la francisation et de l'enculturation en bas âge.
- ✍ Puisque les expériences offertes par les services à la petite enfance ont des retombées directes et certaines sur la vie scolaire des enfants, l'établissement de liens étroits avec l'école est le moyen tout indiqué d'en augmenter la portée. L'arrimage devrait se faire en matière de programmation, de partage des ressources lorsqu'il y a lieu, ainsi que d'intervention auprès des parents et des autres

partenaires de l'éducation des jeunes enfants. Le rôle premier du secteur communautaire, en particulier des parents, doit être respecté dans la gestion de ces services.

- ✍ Il est important de créer des services accueillants qui appuient la participation du parent non francophone ou néo-canadien, sans compromettre la francité des services. On devrait y sensibiliser les parents de familles exogames à l'importance de transmettre la langue française à leurs enfants au foyer et leur offrir de l'appui pour y parvenir.
- ✍ L'instauration de services préscolaires à temps plein pour les enfants de 4 ans, entièrement financées par les fonds publics et axées sur la pédagogie du jeu, assurerait une meilleure harmonisation entre les expériences préscolaires et scolaires et réduirait les écarts entre les enfants, procurant à tous et toutes des chances accrues de réussir à la pleine mesure de leurs capacités dès leur entrée en 1^{re} année. De tels services auraient pour but d'offrir un milieu d'apprentissage qui réponde aux besoins d'ordre social, affectif, culturel, physique et intellectuel des enfants plutôt que de constituer une scolarisation hâtive.

¹⁵ Théberge, R. *Le développement langagier et les garderies francophones en milieu minoritaire*, Rapport de recherche dirigé par la Commission nationale des parents francophones, Saint-Boniface, Collège Universitaire Saint-Boniface, 1990, p. 66.



3

3^e PARTIE : LES PARTICULARITÉS DU MILIEU SCOLAIRE FRANCOPHONE

Une fois que les enfants ont franchi la porte de l'école, rien ne permet de supposer qu'ils sont acquis au système éducatif francophone. La tâche et la préoccupation de l'ensemble de l'équipe professionnelle consistent d'abord à faire en sorte que leur transition soit heureuse et qu'ils veuillent y rester. Deuxièmement, on doit leur offrir une vie scolaire qui leur permette de s'épanouir et de réussir à la pleine mesure de leurs ambitions et capacités. Enfin, on cherche à susciter un sens d'appartenance à la francophonie qui les incitera à poursuivre leurs études en français. Un concours de circonstances propres au milieu minoritaire rend cette côte difficile à gravir.

3.1 La rétention des élèves

a) Les écarts de francité :

Plusieurs facteurs influent sur la rétention des élèves, ici au Nouveau-Brunswick comme dans d'autres communautés francophones en situation minoritaire au pays. En premier lieu, si le degré de francité de l'enfant est faible, son intégration à l'école se fera plus difficilement. La tension que cela lui cause peut inciter les parents à le transférer à une école anglophone dès la 2^e année lorsque leur essai de l'école francophone n'est pas heureux. Bien que les districts ne tiennent pas de statistiques à cet égard, les directions générales nous ont confirmé dans un sondage téléphonique récent que chaque année un certain nombre d'élèves quittent pour le secteur anglophone.

Défi : Les enfants n'arrivent pas tous à l'école prêts à apprendre dans un milieu francophone et les écarts de francité posent problème tant pour les élèves, que pour les parents qui les accompagnent, et pour les enseignantes et les enseignants qui les accueillent en salle de classe.

Pistes d'action :

- ✍ L'école doit être munie de stratégies et de moyens adéquats pour bien encadrer ces enfants dans leur francisation sans que les autres en fassent les frais, ainsi que pour faire bon accueil aux parents qui parlent peu ou point le français.
- ✍ Le personnel enseignant et de direction dans les écoles a besoin de temps prévu dans la journée de travail, de formation et de ressources pédagogiques pour relever ce défi d'intégration.

b) L'offre limitée de programmes et services :

Au fur et à mesure que l'enfant avance dans son parcours, la décision de poursuivre ses études en français est fortement influencée par l'éventail de programmes et de services professionnels offerts. Souvent l'école francophone ne peut soutenir la concurrence de l'école anglophone dont les effectifs plus nombreux bénéficient d'une programmation plus riche. Les activités sportives, les services spécialisés et un choix plus grand de cours revêtent une importance grandissante aux yeux des jeunes, surtout lors de la transition au niveau secondaire. Encore ici les directions générales constatent des pertes d'effectifs tous les ans du fait que le secteur francophone ne peut supporter la concurrence du secteur anglophone à cet égard.

Par surcroît, elles parlent d'un véritable état de crise tellement les listes d'attente pour les services en psychologie, orthophonie et ergothérapie sont longues par suite d'une pénurie aiguë de spécialistes francophones. Un enfant peut attendre des services d'orthophonie deux ou trois ans; l'échec est imminent, pourtant il arrive qu'on lui refuse les services en fin de compte car ils ne sont plus offerts après la 2^e année.

Défi : Les écoles francophones ont du mal à faire face à la concurrence des écoles du secteur anglophone qui sont plus nombreuses à avoir la masse critique voulue pour offrir un plus large éventail de programmes et de services.



3

Pistes d'action :

- ✍ Afin de favoriser la rétention des élèves tout au long du niveau secondaire et leur fournir davantage de possibilités de découvrir un domaine qui les passionne, il faut pouvoir offrir un éventail plus riche de cours dans toutes les filières : filière universitaire, filière collégiale, apprentissage de métiers, et voie accélérée au marché du travail grâce à des programmes d'éducation coopérative.
- ✍ Il faut disposer du personnel enseignant, du matériel et de l'infrastructure nécessaires à l'enrichissement des programmes.
- ✍ Un emploi maximal des technologies d'information et de communication faciliterait le partage des ressources et des innovations entre écoles et districts scolaires, et pourrait contribuer davantage à compléter la gamme de cours offerts dans les plus petites écoles.
- ✍ On devrait élaborer au niveau de chaque district un plan d'enrichissement des programmes dans l'optique de l'emploi optimal des ressources professionnelles et matérielles de toutes ses écoles compte tenu des caractéristiques de la population étudiante servie.
- ✍ Pour remédier à la pénurie de spécialistes, le ministère de l'Éducation devrait fournir l'appui nécessaire à l'Université de Moncton pour l'inciter à mettre sur pied dans les plus brefs délais des programmes de formation en ergothérapie et orthophonie afin de former des membres de la communauté plus susceptibles d'y demeurer.

✍ Un programme d'encadrement et de préparation des élèves dans chaque école avant leur transition au secondaire aiderait à faire contrepoids à l'attrait des écoles anglophones. Des activités tout au long de leur dernière année d'études primaires les informeraient, ainsi que leurs parents, sur leurs options, les avantages de l'éducation française, les services d'orientation et autres à leur disposition, et les avenues postsecondaires. Du temps et du personnel doivent être prévus à cette fin expresse. L'expérience courante de l'Ontario dans le cadre de sa Stratégie de la réussite¹⁶ démontre l'efficacité d'une telle initiative d'appui à la transition primaire-secondaire.

3.2 Le rendement inférieur des élèves francophones

Diverses évaluations nationales et internationales démontrent de façon constante et consternante que les élèves francophones performant moins bien que leurs pairs anglophones sauf au Québec. Aux derniers tests du *Programme international pour le suivi des acquis* (PISA 2006), dans les quatre provinces anglo-dominantes où la francophonie est assez importante pour produire des statistiques significatives, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et le Manitoba, les élèves francophones ont obtenu des résultats inférieurs en sciences, en lecture et en mathématiques. La même tendance se notait en 2000 et 2003.

Une comparaison des résultats des deux groupes linguistiques de la province lors des dernières évaluations PISA, avec la moyenne canadienne, est révélatrice.

¹⁶ Ministère de l'Éducation de l'Ontario, Stratégie de la réussite/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans [<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/studentsuccess.html>]

Tableau 1 : Résultats des élèves du Nouveau-Brunswick et moyenne canadienne au PISA 2006¹⁷

Matière	Moyenne des élèves francophones du Nouveau-Brunswick	Moyenne des élèves anglophones du Nouveau-Brunswick	Moyenne canadienne
Sciences	482	516	534
Lecture	465	510	527
Mathématiques	499	509	527

Le même profil se dessine dans l'évaluation en lecture, mathématiques et sciences du *Programme pancanadien d'évaluation* (PPCE) en 2007, effectuée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) auprès des jeunes de 13 ans. Les élèves néo-brunswickois francophones sont parmi ceux qui ont obtenu les scores les plus faibles, comme dans l'évaluation de 2004 (*Programme d'indicateurs du rendement scolaire*).

- ❑ En lecture, les francophones du Nouveau-Brunswick ont obtenu un score moyen de 458, tandis que la moyenne nationale pour les francophones est de 524. Une proportion considérable, soit 24 %, n'atteint que le niveau 1 sur une échelle ascendante de 3 niveaux.
- ❑ En mathématiques, le score moyen pour le Canada francophone est de 512; les francophones du Nouveau-Brunswick ont obtenu un score de 460, tout à fait au bas de l'échelle.
- ❑ En sciences, ils ont obtenu le score le plus faible de 460, comparé à 512 pour l'ensemble du Canada francophone.¹⁸

En lecture et en écriture, de même que dans les composantes du test de mathématiques qui exigent une solide connaissance de la langue française, les francophones en contexte minoritaire partout au pays se situent de façon constante bien au-dessous de la moyenne canadienne. À la lumière de quoi, le CMEC a commandé une analyse approfondie des

résultats en vue de discerner les facteurs en jeu, dans le cadre de sa stratégie intitulée le *Projet pancanadien de français langue première*. Il en est résulté, entre autres initiatives, l'élaboration d'une trousse de francisation et des outils d'apprentissage en communication orale.

En scrutant de plus près les données disponibles dans le cadre de ces tests, on a pu constater que parmi les élèves francophones, un plus grand nombre sont de familles qui disposent de moins de biens culturels (ouvrages de littérature et de poésie et objets d'art) et leurs écoles déclarent une insuffisance de ressources pédagogiques et une pénurie de personnel enseignant.¹⁹ Notre expérience nous donne raison de croire que ces faibles résultats ont un effet néfaste sur le moral des enseignants et enseignantes, des élèves et des parents francophones de la province. En effet, dans le cadre d'une étude publiée par la FCE, les chercheurs ont discerné une image négative de l'école francophone, souvent fondée sur la comparaison défavorable avec les écoles de la majorité.²⁰

Défi : Le rendement inférieur des élèves francophones dans les évaluations pancanadiennes et internationales constitue une sérieuse entrave au cheminement des élèves, et porte atteinte à leur motivation et fierté en tant que francophones, ainsi qu'à celles du personnel enseignant.

¹⁷ Bussière, P. et autres, *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE. La performance des jeunes du Canada en sciences, en lecture et en mathématiques. Ressources humaines et Développement social Canada, Conseil des ministres de l'Éducation, Canada et Statistique Canada, Ottawa, 2007, p. 27 et 34.*

¹⁸ Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *PPCE-13 de 2007 Rapport de l'évaluation des élèves de 13 ans en lecture, mathématiques et sciences*, Toronto, 2008, p. 19-22, 36-38. [<http://www.cmec.ca/pcap/2007/report.fr.stm>]

¹⁹ Allen, M. et Cartwright, F. « Systèmes scolaires pour les minorités linguistiques : profil des élèves, des écoles et des collectivités », *Revue trimestrielle de l'éducation*, 9:4, 2004, Statistique Canada, p. 12 (En ligne : www.statscan.ca/français/studies/81-003/feature/eqar2003009003s0a01_f.pdf)

²⁰ Gilbert, A. et autres, *Le personnel enseignant face aux défis de l'enseignement en milieu minoritaire francophone – Rapport de recherche*, pour le compte de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Ottawa, 2004, p. 35.



3

Pistes d'action :

- La connaissance de la langue d'instruction est essentielle à la réussite dans chacune des matières. Toutes les mesures proposées plus tôt qui accroîtraient les expériences de francisation en bas âge aideraient à combler les lacunes qui se manifestent en classe, à savoir le relèvement du niveau d'alphabétisme des parents, l'amélioration des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance, la sensibilisation à l'importance des premiers apprentissages en français, et la mise en place de stratégies et de moyens visant la francisation des élèves dès leur arrivée à l'école.
- Nous incitons le ministère de l'Éducation à continuer de collaborer étroitement avec le CMEC dans son Projet pancanadien de français langue première afin que les outils élaborés tiennent compte des besoins particuliers des élèves néo-brunswickois et que ces ressources soient distribuées promptement dans toutes les écoles dans le cadre d'un programme de formation offert à l'ensemble du personnel enseignant.
- Il est impératif de concevoir des stratégies pédagogiques qui favoriseraient l'apprentissage de la langue française compte tenu des réalités quotidiennes de la vie dans un milieu anglo-dominant. (Ce point sera traité plus à fond dans la 4^e PARTIE).
- La mise en place d'une équipe de la réussite dans chaque école (notamment la direction, le personnel d'orientation, un membre attiré du personnel enseignant, les enseignantes et enseignants titulaires de postes de responsabilité, d'autres intervenants du secteur de la santé et des services familiaux) permettrait un dépistage prompt et précis des entraves à la réussite, des interventions multiples et un suivi à responsabilité partagée.
- Un système provincial de pistage des élèves francophones depuis leur entrée à l'école répondrait à un grand besoin de données fiables sur le cheminement des élèves individuels, entre autres leur rendement aux diverses étapes, leurs choix de programmes, la persévérance dans le secteur francophone aux divers niveaux et les motifs d'abandon.

3.3 Les services éducatifs aux niveaux supérieurs

Même si les parents ont choisi l'école primaire francophone et leurs enfants s'y épanouissent de façon satisfaisante, un autre facteur pèse lourd dans la balance au moment de déterminer l'étape suivante dans le cheminement scolaire : l'existence ou l'absence de

programmes de qualité offerts en français au niveau postsecondaire. Le Nouveau-Brunswick a instauré un réseau assez complet d'établissements postsecondaires de langue française. Toutefois, des incitatifs pourraient aider à accroître les inscriptions dans le secteur francophone, en particulier dans les disciplines où il y a pénurie, comme l'orthophonie mentionnée plus tôt. La gamme des programmes offerts pourrait être élargie en réponse aux besoins évolutifs de la société du savoir.

Défi : La vitalité de nos communautés francophones dépend en grande partie d'une formation adéquate de nos futurs bâtisseurs dans un continuum d'apprentissage en français, allant de la petite enfance au postsecondaire. En particulier il est un besoin urgent de combler le manque de personnel enseignant et de spécialistes qualifiés pouvant oeuvrer dans les écoles francophones.

Pistes d'action :

- Un programme complet de préparation et d'encadrement des élèves du secondaire s'impose, à l'instar du programme proposé pour faciliter la transition du primaire au secondaire. Il aurait pour but de renseigner les jeunes et leurs parents au sujet des options offertes dans les divers établissements postsecondaires, de les familiariser avec ceux-ci grâce à des visites aussi tôt que la 9^e année et de leur faire connaître les voies de carrières susceptibles de stimuler leur passion d'apprendre.
- Des protocoles de collaboration entre les écoles secondaires et les universités et collèges pourraient prévoir la double reconnaissance de crédits dans des disciplines où il y a pénurie, entre autres, afin d'inciter les jeunes à poursuivre leurs études en français et d'accroître ainsi les chances qu'ils veuillent faire carrière dans nos communautés francophones. Ainsi des crédits acquis en 12^e année en psychologie, à titre d'exemple, seraient reconnus par l'Université de Moncton dans un programme de psychologie de l'éducation.
- Des protocoles de collaboration avec des collèges et universités francophones dans d'autres provinces permettraient d'élargir la gamme des options offertes aux jeunes néo-brunswickois. On pourrait offrir des bourses d'études hors province à ceux et celles qui s'engagent à revenir au Nouveau-Brunswick pour exercer leur profession pendant un nombre déterminé d'années.



4

4^e PARTIE : LES EFFETS DU MILIEU MINORITAIRE SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les progrès et la réussite des élèves constituent la plus grande source de motivation et de satisfaction des enseignantes et des enseignants en milieu minoritaire francophone, selon les réponses à un sondage pancanadien réalisé en 2004²¹ auquel les membres de la profession dans notre province ont participé en grand nombre. Par ailleurs, au cœur de l'action dans les écoles primaires et secondaires, ils sont confrontés au jour le jour aux retombées de toutes les réalités propres au contexte minoritaire décrites ci-dessus. Si la mission qui incombe à l'école de langue française est différente et plus complexe que celle de l'école de la majorité, il va de soi que l'ensemble des compétences professionnelles attendues du personnel enseignant est aussi plus imposant et complexe.²²

4.1 La prédominance de la langue anglaise

- a) Le **maintien du français** dans un milieu socioculturel qui ne le favorise nullement, et ce avec des ressources limitées, constitue le principal défi de l'école francophone. Voilà ce qui est ressorti du sondage susmentionné. L'attrait de la langue anglaise s'explique par son omniprésence sur le continent nord-américain, et le prestige dont elle jouit partout dans le monde. Le fait d'appartenir à une population historiquement visée par une idéologie assimilatrice encore implicite ne peut être passée sous silence. De toute évidence, le Nouveau-Brunswick n'en est pas à l'abri. L'*Enquête sur la vitalité des communautés de langues officielles* de Statistique Canada indique qu'un pourcentage important de francophones dans l'ensemble de notre province a affirmé utiliser surtout ou uniquement l'anglais dans divers contacts langagiers :

- ❑ L'anglais est la langue principale ou unique utilisée dans le réseau de contacts immédiats pour 12 % des adultes francophones.

- ❑ Pour 18 % des adultes francophones, les contacts avec les institutions se font surtout ou uniquement en anglais.
- ❑ Les contacts avec les médias s'effectuent surtout ou uniquement en anglais en ce qui concerne 32 % des répondants et répondantes francophones.²³

À l'extérieur de l'école donc, la socialisation langagière de bon nombre d'enfants ne renforce pas celle vécue en milieu scolaire, contrairement à ce qui se produit dans le milieu majoritaire. Les émissions de radio et de télévision ainsi que les activités sportives accessibles en français sont limitées. L'absence d'affichage et de services en français dans les commerces et autres lieux publics relègue implicitement au second plan la langue française et les citoyens et citoyennes qui la parlent. Plus les contacts avec la langue majoritaire se multiplient et l'emportent sur les contacts effectués en français dans diverses circonstances, plus l'acquisition de compétences dans la langue française pose problème.

De plus, les jeunes peuvent ressentir une certaine ambivalence quant à leur identité car ils se sentent naturellement attirés par la langue et la culture majoritaires. Les médias anglophones pénètrent de plus en plus les foyers francophones, ce qui réduit le soutien sur lequel l'école peut compter pour promouvoir la langue et la culture. Il en résulte des tensions identitaires, caractérisées par des sentiments pouvant aller de la confusion au rejet de la culture minoritaire. Comme les recherches le démontrent : « C'est la qualité et la quantité de socialisation dans la langue française qui seront les principaux déterminants du développement psycholinguistique francophone. »²⁴

Ces sentiments s'accompagnent généralement d'une insécurité

²¹ Ibid., p.19

²² Bordeleau, L.-G., *Besoins en formation du personnel enseignant des écoles de langue maternelle française*, Association canadienne d'éducation de langue française, 1993, p. 17.

²³ Corbeil, J.P. et autres, *op. cit.*, p. 32.

²⁴ Landry, R. et Rousselle S., *op. cit.*, p. 93.



4


linguistique lorsque les jeunes éprouvent de la difficulté à s'exprimer en français. Se croyant incapables de maîtriser un « bon » français, ils souffrent d'une faible estime d'eux-mêmes; aussi leur expression orale et écrite s'en trouve-t-elle réduite. Rappelons que la connaissance déficiente de la langue française a été identifiée comme cause principale des résultats inférieurs obtenus dans les tests pancanadiens et internationaux.

b) **Du point de vue pédagogique**, face à cet ensemble complexe de défis, les enseignantes et enseignants se sentent mal outillés pour assurer la réussite scolaire et la construction identitaire des élèves, tout en tâchant d'atteindre les objectifs d'un curriculum exigeant. Une pédagogie davantage axée sur les particularités du milieu minoritaire reste à développer. Une telle pédagogie qui soit de nature à transformer cette ambivalence et cette insécurité en confiance et fierté pourrait reposer sur sept axes :


- La création d'un rapport positif avec la langue
- La transmission de la culture aux moyens d'activités diverses
- L'actualisation maximale du potentiel d'apprentissage
- Le développement de l'autodétermination
- La négociation identitaire
- La conscientisation et l'engagement
- Les partenariats avec la communauté²⁵

Défi : Étant donné la prédominance toujours croissante de la langue et de la culture de la majorité anglophone, le personnel enseignant francophone est appelé à cumuler les rôles de pédagogues, d'agents et d'agentes de francisation ainsi que de passeurs et passeuses culturels, sans les moyens adéquats pour les assumer.


Pistes d'action :

-  Il est urgent d'accélérer les efforts naissants visant l'élaboration d'approches pédagogiques destinées à faire contrepoids aux divers

effets du milieu, y compris la francité compromise de bon nombre d'élèves, les tensions identitaires et l'insécurité linguistique.

-  Le ministère de l'Éducation devrait faciliter ce travail, de même que l'implantation d'une pédagogie transformative au moyen de la production de matériel d'appui et d'un programme de perfectionnement professionnel à l'échelle de la province.

-  Il convient de favoriser le partage continu de pratiques exemplaires entre écoles et districts pour en étendre la portée le plus rapidement possible.

-  Le maintien d'un réseau dynamique provincial d'animatrices et d'animateurs culturels qualifiés est essentiel au développement de la fierté des jeunes relativement à leur histoire, leurs traditions et leurs expressions culturelles, et constitue un appui important à l'apprentissage de la langue, clé de la réussite scolaire.

4.2 Lacunes de la formation initiale et continue des enseignantes et des enseignants

Devant tous les défis inhérents à l'apprentissage et à l'enseignement en milieu minoritaire, il est déconcertant de constater le peu d'importance qui leur sont accordés dans les programmes universitaires de formation pédagogique. La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton n'offre qu'un seul cours de formation initiale (EDUC 4323 – Éducation en milieu minoritaire) portant sur cette thématique. Ce cours, jusqu'alors facultatif, avec les inscriptions limitées à 40, deviendra enfin obligatoire en 2009. Par conséquent, la majorité des diplômés et diplômées de la Faculté n'ont reçu à ce jour aucune formation à l'enseignement dans un contexte minoritaire proprement dit. Il ne faut pas s'étonner que les pratiques pédagogiques couramment employées dans les écoles francophones soient les mêmes que dans les écoles anglophones. De plus, les dirigeants et dirigeantes des écoles et districts n'ont bénéficié d'aucune formation les préparant de façon expresse aux effets du milieu sur l'exercice de leurs fonctions.

²⁵ Cormier M., *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : un outil de discussion*, pour l'Institut canadien de recherches sur les minorités linguistiques, commandé par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Ottawa, 2006.



4

Le personnel enseignant francophone du Nouveau-Brunswick jouit d'occasions insuffisantes de perfectionnement professionnel. Les distances à parcourir, la charge de travail trop lourde et le défaut de personnel suppléant font obstacle. Pourtant la formation continue est gage d'un secteur éducatif dynamique qui évolue à la lumière des réalités sociales changeantes aussi bien que des recherches sur l'apprentissage aux diverses stades de développement de l'individu et sur les pratiques pédagogiques porteuses.

Défi : La formation initiale et continue du personnel enseignant prépare insuffisamment à relever les défis propres à l'éducation en milieu minoritaire.

Pistes d'action :

- 📎 Les intervenants clés du secteur éducatif francophone devraient travailler de concert avec la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton pour élaborer un cours en matière de construction identitaire qui mise sur une approche multidisciplinaire.
- 📎 Des ateliers sur la pédagogie transformative et la construction identitaire devraient s'offrir dans toutes les écoles.
- 📎 Le ministère de l'Éducation devrait voir à la création d'un fonds de matériel pédagogique en matière de construction identitaire et de pédagogie transformative visant les différents groupes d'âge.
- 📎 Afin d'accroître les occasions de perfectionnement professionnel, il serait opportun que les districts scolaires mettent en commun leurs ressources pour agir sur des problématiques partagées.
- 📎 À l'instar du cours sur l'enseignement en milieu minoritaire, on devrait élaborer un cours sur le leadership éducatif en milieu minoritaire à l'intention du personnel dirigeant des écoles et des districts scolaires.

4.3 Déficit de ressources de tous ordres

Le manque de ressources met à rude épreuve le secteur éducatif francophone et son personnel professionnel. Les chercheurs responsables du sondage national susmentionné auprès des enseignantes et des enseignants ont conclu : « Une intervention destinée à pallier ce problème ne saurait être reportée indûment, si l'on veut que les enseignantes et enseignants conservent la motivation que nous avons observée. »²⁶

a) Ressources humaines

Les difficultés de recrutement sont manifestes dans le secteur éducatif francophone du Nouveau-Brunswick, à des degrés divers selon les régions, comme l'a confirmé notre consultation récente informelle auprès des directions générales des districts.

Dans le Nord, à Campbellton et Bathurst, une personne est assignée au dossier du recrutement à temps plein. Il faut attirer des candidats et candidates du Québec, qui ignorent les réalités du milieu minoritaire et s'y adaptent parfois mal, ou encore on est astreint à employer des personnes sans formation pédagogique. Dans le Sud, ce sont les écoles dans les villes où les francophones sont fortement minoritaires, soit Miramichi, Fredericton et Saint-Jean, qui éprouvent les plus grandes difficultés, en particulier dans certaines spécialités telles que les sciences au secondaire et la musique. Tous les districts sont aux prises avec un manque d'enseignants et d'enseignantes ressources, et d'autres spécialistes francophones tels orthophonistes, ergothérapeutes et psychologues, surtout dans les régions rurales. À cela s'ajoute la pénurie de suppléantes et suppléants qualifiés. Le taux élevé d'abandon de la profession entre l'inscription aux facultés d'éducation et les cinq premières années d'exercice (près de 50 %) relevé dans l'ensemble du pays par la FCE vient exacerber le problème. Nous ne pouvons passer sous silence le fait que nombre de nouveaux diplômés francophones optent pour l'enseignement dans des écoles anglophones.







²⁶ Gilbert, A. et autres, *op. cit.*, p. 29.



4

Défi : Les difficultés de recrutement et de maintien d'un personnel professionnel qualifié suffisant dans toutes les disciplines et spécialités compromettent la qualité des services éducationnels et entraînent des disparités entre les régions.

Pistes d'action :

-  La valorisation de l'éducation de langue française par la campagne de sensibilisation proposée sous la section 2.1 aiderait à améliorer l'image de l'école francophone.
-  La valorisation de l'enseignement comme profession dans les médias, les activités communautaires, les communications du ministère de l'Éducation et des districts scolaires pourrait inciter davantage de candidats et de candidates à embrasser une carrière dans l'enseignement.
-  Les efforts d'information auprès d'étudiants et d'étudiantes dans les écoles secondaires et dans les universités devraient s'intensifier de manière à éveiller l'intérêt à l'égard de la profession et des possibilités d'emploi.
-  Des partenariats entre les milieux les plus défavorisés du point de vue de l'accès aux services spécialisés et les milieux mieux dotés en ressources réduiraient les écarts interrégionaux dans l'offre de services.
-  Le ministère de l'Éducation devrait mandater un groupe de travail pour l'élaboration d'un programme d'incitatifs visant l'enseignement en milieu minoritaire et la formation dans les spécialités qui font partie intégrante d'un système d'éducation complet (orthophonie, enseignement-ressource, psychologie, etc.).
-  Un programme bien structuré et soutenu de mentorat devrait apporter le soutien nécessaire à l'intégration réussie des nouveaux membres de la profession.



b) Ressources pédagogiques

La promotion d'un rapport positif avec la langue française et la culture francophone et la mise en oeuvre de stratégies pédagogiques pour y parvenir supposent la disponibilité de matériel adapté à ces besoins fondamentaux. La réalité est tout autre. Le personnel

enseignant trouve difficilement des ressources qui reflètent la spécificité de leur milieu; il doit tantôt traduire de l'anglais ou adapter du matériel québécois, ce qui ajoute à sa charge déjà lourde. Les logiciels éducatifs en français sont peu nombreux et coûteux. De fait, cette problématique ne se limite pas au Nouveau-Brunswick. Dans la foulée du Sommet des intervenants de l'éducation de langue française tenu en juin 2005, les 31 conseils et districts scolaires francophones du pays se sont entendus sur le besoin d'un plan national de développement de ressources pédagogiques axées sur le milieu francophone en milieu minoritaire. Toutefois, le plan d'affaires proposé n'ayant pas fait l'unanimité, son exécution est encore incertaine.

Défi : Le défaut de matériel pédagogique adapté aux réalités des jeunes francophones vivant en milieu minoritaire entrave la pleine réalisation de la double mission de l'école francophone.

Pistes d'action :

-  Des démarches visant un plan de développement de ressources pédagogiques imprimées, audiovisuelles et informatiques en français pour la région atlantique devraient s'amorcer dès que possible, à défaut d'un plan national.
-  Outre la création de matériel, le plan devrait prévoir des moyens d'en faciliter l'accès, par exemple la mise sur pied d'un portail répertoriant tout le matériel existant par niveau d'enseignement et par matière.

c) Ressources financières

Les défis propres au secteur éducatif francophone en milieu minoritaire sont de nature diverse et viennent se greffer aux autres nombreux défis que tous les systèmes d'éducation ont en commun. La mission de l'école en contexte minoritaire comme outil de survivance, de production identitaire et de reproduction sociale, les caractéristiques particulières de la population qui y est accueillie ou pas, l'anglo-dominance, les retombées des réalités minoritaires sur les premiers apprentissages de même que sur le milieu scolaire, tant en ce qui touche les élèves que les enseignants et enseignantes, sont à l'origine de besoins auxquels on ne peut répondre sans un financement équitable.



4

L'AEFNB s'emploie depuis plusieurs années à faire la lumière sur cette situation et sur la nécessité pressante d'agir. Le *Rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation en Ontario* (2002) souligne l'incidence financière des mêmes particularités de la francophonie de cette province en recommandant la modification de la formule de financement pour tenir compte des coûts supplémentaires liés au milieu minoritaire. Au Manitoba, cette urgence de prendre action pour redresser l'iniquité est explicite dans le *Rapport de la révision de la programmation, des sources de revenu et des opérations financières de la Division scolaire franco-manitobaine* (2004). Depuis nos compatriotes franco-ontariens et franco-manitobains ont vu des changements considérables dans les budgets affectés à l'éducation francophone. Une égalité véritable passe par l'investissement de moyens à la mesure des besoins.

Défi : La formule de financement actuelle du secteur éducatif francophone ne tient pas suffisamment compte de tous les éléments qui caractérisent le milieu où les enfants francophones du Nouveau-Brunswick apprennent. Les retombées sur les conditions d'apprentissage et d'enseignement, et par conséquent, sur le niveau de réussite créent des iniquités importantes.

Pistes d'action :

- 📎 Le ministère de l'Éducation, avec l'apport des intervenants clés de l'éducation de langue française, est incité à réviser à fond, dans les plus brefs délais, la formule de financement de l'éducation de manière à tenir pleinement compte des particularités du secteur francophone.
- 📎 Les fonds fédéraux accordés au Nouveau-Brunswick pour l'éducation en français langue maternelle doivent être employés de la façon la plus judicieuse et transparente à l'appui des écoles francophones.

4.4 Une charge de travail trop lourde

Tous les faits traités dans le présent mémoire concourent à alourdir la charge de travail des effectifs professionnels dans les écoles francophones. Les attentes à leur égard sont énormes, notamment :

- ❑ enseigner en français à des enfants qui sont nombreux à posséder une faible compétence de la langue d'instruction
- ❑ composer avec les écarts considérables de francité dans la salle de classe
- ❑ aider les parents non francophones à appuyer leurs enfants dans leur cheminement scolaire
- ❑ promouvoir la langue française et la culture francophone dans un contexte socioculturel qui ne le favorise nullement
- ❑ assumer ces tâches sans la formation et le matériel pédagogiques adéquats
- ❑ assurer la réussite de tous les élèves sans l'appui requis de spécialistes
- ❑ en raison de la petite taille de bon nombre d'écoles, préparer et offrir des cours dans une diversité de disciplines, souvent dans des classes à niveaux multiples
- ❑ enseigner dans des domaines spécialisés qui ne correspondent pas à leur formation
- ❑ s'adapter aux nouveautés pédagogiques sans des occasions suffisantes de perfectionnement professionnel

Ce tableau « appelle à une réflexion en profondeur sur les effets du 'facteur francophone' sur la tâche d'enseignement en milieu minoritaire. »²⁷

²⁷ Gilbert, A. et autres, *op. cit.*, p. 28.



4

Défi : La lourdeur de la tâche d'enseignement suscite des problèmes de recrutement, de moral et de rétention du personnel enseignant francophone, nuit à la pleine réalisation de la mission de l'école en milieu minoritaire et réduit donc la qualité de l'expérience scolaire qui peut être offerte aux élèves.

Piste d'action :

- ✍ Une étude approfondie des manifestations du « facteur francophone » dans la tâche d'enseignement au sein des écoles francophones de la province permettrait de concevoir une gestion plus équilibrée des affectations, du temps de préparation et des occasions de perfectionnement, entre autres.




Conclusion

Pour conclure, nous faisons écho aux paroles du ministre Lamrock : il est vrai que les défis sont de taille, mais il n'est pas impossible de les relever. Nous insistons sur l'urgence d'agir pour instaurer un système d'éducation équitable qui tienne pleinement compte des défis particuliers du milieu minoritaire et situe l'éducation dans un continuum d'apprentissage qui débute avant et se poursuit après l'expérience scolaire. Il en va de l'avenir de la communauté francophone de la province. Faire moins serait faire échec au projet de notre gouvernement, soit bâtir pour le Nouveau-Brunswick le meilleur système d'éducation publique au Canada, gage de succès des efforts devant mener à l'autosuffisance.

Défi : Les diverses mesures à prendre touchent tous les acteurs du secteur éducatif francophone. De plus, la nature et l'ampleur des besoins sont en constante évolution.

Piste d'action :

 La mise sur pied d'un comité consultatif permanent des principaux acteurs de l'éducation de langue française, sous la coordination du ministère de l'Éducation, permettrait une rétroaction continue concernant les projets proposés ou en cours, de même qu'une lecture multidimensionnelle de l'évolution des besoins de la communauté.

La réalisation du projet de société que se donne le gouvernement et auquel l'AEFNB souscrit dépendra de la création d'une synergie dynamique. Voilà le premier défi à relever ensemble, les yeux rivés sur notre but commun : **les enfants au premier plan.**



L'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
650, rue Montgomery, Fredericton (N.-B.) E3B 5B4
Téléphone : 506 452-8921 ● Télécopieur : 506 453-9795
Courriel : aefnb@aefnb.nb.ca ● Site Internet : <http://www.aefnb.nb.ca>